



Protection sociale

Expérimentation unique en 2109 : Réussir ses études malgré le stress ou l'anxiété, des ateliers gratuits au CNSMD en partenariat avec APSYTUDE

Le CNSMD a été sélectionné pour faire bénéficier ses étudiants d'un programme innovant de prévention sur le thème du stress.

Ce programme P'ose "Korsa" comprend 5 ateliers de groupe de 2h30 chacun.

Ces ateliers sont réalisés dans le cadre d'une expérimentation et n'ont donc pas vocation à être renouvelés cependant nous sommes heureux qu'une vingtaine d'étudiants puissent profiter de cette opportunité.

Immatriculation à la Sécurité Sociale

A partir de la rentrée 2018-2019, les étudiants sont affiliés gratuitement à la sécurité sociale et bénéficient du remboursement d'une partie des frais de santé par l'assurance maladie.

Les étudiants précédemment couverts par la sécurité sociale doivent faire les démarches pour avoir un dossier personnel : ouvrir un compte sur ameli.fr.

A titre transitoire, durant l'année 2018, les étudiants dont le centre de sécurité sociale était une mutuelle étudiante, restent affiliés gratuitement à leur mutuelle pour la part "Assurance maladie" obligatoire. En 2019, ces étudiants devront créer leur dossier sur ameli.fr et seront pris en charge par le régime général de la sécurité sociale.

Les étudiants étrangers sans CEAM doivent obligatoirement s'inscrire à la sécurité sociale sur le site : etudiant-etranger.ameli.fr

Pour toute information : contacter le centre de sécurité sociale de votre lieu de résidence.

Assurance responsabilité civile

Elle est obligatoire et nominative, doit couvrir toute la période universitaire et vous couvrir dans le cadre des activités scolaires.

Vous devez apporter l'attestation de votre assureur prouvant que votre responsabilité civile répond aux exigences indiquées ci-dessus. Ce document doit porter obligatoirement la mention "dans le cadre des activités scolaires" ou "dans le cadre des activités universitaires".

Mutuelles étudiants si vous souhaitez souscrire une assurance complémentaire en plus de la sécurité sociale étudiante

L'assurance maladie ne rembourse qu'une partie des frais de santé (environ 50%), une complémentaire santé qui complète le remboursement de l'assurance maladie, est vivement conseillée. Les mutuelles étudiantes (L.M.D.E. ou S.M.E.R.R.A.) proposent des contrats



spécialement adaptés au public étudiant. Vous avez le choix entre :

la L.M.D.E. : La Mutuelle des Etudiants

Courrier : TSA 11973- 91097 EVRY CEDEX

Accueil : 51 avenue du Maréchal de Saxe - 69003 LYON

tél. : 0969 369 601 (prix d'un appel local) sur internet : www.lmde.com

la S.M.E.R.R.A : Société Mutualiste des Etudiants de la Région Rhône-Alpes

Courrier : 43, rue Jaboulay - 69349 LYON CEDEX 07

Accueil : 38, rue Chevreul - 69007 Lyon

tél. 04 72 76 70 76 sur internet : www.smerra.fr

Service social des étudiants

N'hésitez pas à prendre contact avec le C.R.O.U.S. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), et à demander de bénéficier de l'ensemble des services qu'il propose, en votre qualité d'étudiant.

CROUS - 59 rue de la Madeleine - 69365 Lyon cedex 07 (1er étage)

tél : 04 72 80 13 25

Associations d'entraide et d'écoute

Apsytude : Association à but non lucratif spécialisée dans les interventions auprès d'un public étudiant.

téléphone : 06.27.86.91.83

mail : rdv.apsytude@gmail.com

www.apsytude.com

Cap'Ecoute : N° de téléphone unique : 0 800 33 34 35 (n° Vert)

Pôle Jeune Adultes : N° de téléphone : 04 72 65 75 34